

Compte rendu - Journée de réflexion autour des enjeux de santé publique liés à l'EHS et sur un Projet de Zone Blanche

Site du gîte des « Chabottes » (ONF) – Gorges du Riou Froid (Forêt domaniale de Durbon / Hautes-Alpes)

Jeudi 28 Août 2014

Présence de journalistes, d'une dizaine d'associations, et d'environ 70 personnes EHS.

Au cours du rassemblement annuel de personnes Electro Hyper Sensibles (EHS) organisé par l'association « Une terre pour les EHS », Michèle RIVASI, eurodéputée spécialiste des questions de santé-environnement et engagée sur la question de l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques, a co-organisé une journée de réflexion à ce sujet.

La première table ronde, introduite par Philippe Tribaudeau, Président de l'association "Une Terre Pour Les E.H.S" et par Michèle RIVASI a vu se succéder les interventions du **Professeur Marc-Vergnes** (INSERM - Toulouse), d'**Anne-Marie Hautant**, vice présidente en charge de la santé de la santé au Conseil régional PACA, de **Catherine Gouhier** du Centre de Recherche et d'Information Indépendante sur les Rayonnements Electromagnétiques (CRIIREM), et du **Dr Pierre Souvet** (conseiller régional PACA et président de l'Association Santé Environnement France et de l'Observatoire Régional de Santé PACA)

Michèle RIVASI, en introduction, a expliqué son engagement de longue date sur le sujet de l'hypersensibilité électromagnétique (HSEM) ; depuis plus de 2 ans et demi, elle travaille en lien avec l'association « Une terre pour les EHS » sur un projet de création de zone blanche pour accueillir les personnes souffrant d'hypersensibilité électromagnétique.

Elle a également indiqué qu'en Europe, seules la Suède et l'Angleterre, après les définitions de l'OMS en 2005 de l'hypersensibilité électromagnétique, l'ont reconnu comme handicap. Des lieux refuges émergent un peu partout, aux Etats-Unis, en Italie ou en Suisse avec l'immeuble de Zurich.

Elle considère que malgré les controverses autour de l'HSEM sur le plan scientifique, notamment du fait de la complexité à identifier ce syndrome, les personnes électro hypersensibles existent, et qu'il faut les prendre en compte. En parallèle, il est nécessaire pour des raisons de prévention d'abaisser le niveau général de l'exposition des populations aux ondes électromagnétiques, afin de prévenir de nouveaux cas d'EHS. Ceci ne peut passer que par la loi, et l'on attend le vote de celle présentée par la députée Laurence Abeille en Octobre. Elle contient un article précisant que le gouvernement doit remettre au Parlement un rapport sur l'électro-hypersensibilité.

Philippe Tribaudeau a quant à lui témoigné de la souffrance des personnes EHS, et de la nécessité pour l'industrie de la téléphonie de s'adapter aux limites physiques de l'être humain et non pas l'inverse.

- Intervention du professeur Jean-Pierre MARC-VERGNES

Jean-Pierre Marc—Vergnes, Neurologue et Docteur ès Sciences, est actuellement Professeur émérite de l'INSERM Toulouse et membre du Groupe de Travail «Radiofréquences et santé» de l'ANSES.

Trois raisons lui ont fait accepter l'invitation de Michèle RIVASI : (1) son habitude, lors de ses recherches, de travailler avec des associations de patients pour progresser dans la compréhension des problématiques de

santé ; (2) l'accord de la direction générale de l'ANSES l'avait sollicité pour présider le groupe de travail qui prépare le rapport sur l'EHS, puis l'avait mis en relation avec Michèle RIVASI et (3) son intérêt pour l'EHS.

Cet intérêt s'explique par le fait qu'il a suivi, entre 1970 et 2000, des personnes qui avaient les mêmes symptômes que ceux décrits aujourd'hui par les personnes EHS. On les qualifiait de dystoniques neurovégétatifs, puis de spasmophiles mais ces concepts se sont avérés erronés

Pour mieux comprendre il a donc œuvré pour que le rapport de l'AFSSET de 2009 contienne un chapitre sur l'HSEM, ce qui n'était pas prévu au départ. Il admet que la France a du retard au sujet des pathologies environnementales. Il a ensuite écrit un article sur le sujet et est en train de mettre en place un projet de recherche

Pour lui, la controverse autour de l'EHS est liée à la complexité du problème :

- **La complexité-des ondes**, qui sont insuffisamment caractérisées par leur fréquence, l'intensité du champ électrique (volt/mètre), la densité de puissance (W/m²) et le DAS (W/kg)
- **La complexité du tableau clinique**, qui comprend de très nombreux symptômes (plus de 100) sans qu'on ait plus, jusqu'à présent, élaborer des outils de diagnostic, pour les soins et la recherche, comme il en existe pour la sensibilité chimique multiple (MCS) et la plupart des syndromes médicalement inexpliqués. Une partie de son projet de recherche aborde ce problème par la voie des questionnaires. L'ANSES également déplore cette absence d'outils diagnostics et prépare un projet d'investigation exploratoire à partir d'interviews de personnes EHS, les données étant traitées de façon à élaborer un ou plusieurs discours « types » différents dans lesquels les EHS pourraient se retrouver.

Toutes ces incertitudes ont été favorables au développement d'un conflit social opposant les industriels, et les associations, dont les intérêts divergent, mais aussi les élus, voire même parfois les chercheurs.

Ainsi, s'est créé un climat qui fait peur aux chercheurs, ces derniers ayant de grandes difficultés à travailler sereinement sur le sujet. D'où des résultats peu nombreux et disparates.

Ces travaux antérieurs ont cependant mis en exergue quelques pistes de recherche qui méritent d'être approfondies.

Des tests pour identifier si des personnes faisaient une distinction entre une exposition réelle aux ondes ou simulée ont été faits ; leur synthèse montre que, chez les EHS, le taux de détection de la présence d'ondes est légèrement plus élevé, probablement en raison de la présence de quelques sujets réellement capables de faire cette distinction, mais de tels sujets n'ont pas été clairement identifiés jusqu'à présent

- Des anomalies ont été constatées sur des bilans thyroïdien et hépatique
- De discrètes anomalies génétiques ont été décrites au niveau de lymphocyte de sujets EHS
- Des signes d'hyperactivité du système sensitif ont été observés chez des sujets EHS par rapport à des témoins non-EHS :
 - 1) Seuil de sensibilité cutané plus bas quand ils sont en relation avec l'électricité,
 - 2) L'hyperactivité du cortex sensitif à l'IRM fonctionnelle. Ce sont ces modifications du système nerveux que le Professeur se propose de vérifier dans la deuxième partie de son projet de recherche.

Sur le projet de création d'une zone blanche, l'opinion de Jean-Pierre Marc-Vergnes est la suivante :

- En tant que médecin, et malgré les incertitudes évoquées, il déclare qu'il ne peut qu'être pour ce type de projet qui vise à soulager des patients, avec le seul bémol qu'il ne comporte pas de risques pour la santé des patients. Il faudrait que les séjours restent limités dans le temps et qu'il y ait un suivi médical des personnes séjournant dans la zone
- En tant que chercheur, il n'a aucun argument pour être pour ou contre, mais si un tel projet se concrétise, il serait regrettable qu'il ne soit pas accompagné par des recherches sérieuses et des prises de mesures. Il a déjà demandé des renseignements auprès de l'Université de Berne, qui est chargée du suivi scientifique de l'immeuble qui accueille des personnes EHS et MCS à Zurich. Cette expérience pourra être intéressante et nécessaire dans le cas de création de lieux d'accueils pour EHS en France.

- Intervention d'Anne-Marie HAUTANT, Vice présidente en charge de la santé au Conseil régional PACA

C'est grâce à cette élue que le CRIIREM a pu être subventionné par le Conseil Régional PACA afin de faire un diagnostic sur les ondes électriques et électromagnétiques présentes sur le domaine de la Chartreuse, envisagé comme pouvant devenir lieu d'accueil pour les personnes EHS.

Anne-Marie HAUTANT insiste notamment sur la difficulté à convaincre des élus de différents bords sur cette problématique sanitaire, ce qui permettrait de faire avancer des solutions concrètes pour aider les personnes EHS. Elle est pour initier une campagne d'information à ce sujet.

A son niveau, elle suit le projet et continuera à s'investir.

- Intervention de Catherine Gouhier, secrétaire générale en charge des études au CRIIREM

Le CRIIREM a développé une expertise reconnue sur les champs électromagnétiques et travaille en lien tant avec des associations qu'avec des collectivités territoriales sur le sujet.

Le CRIIREM milite pour l'application du seuil d'exposition aux ondes électromagnétiques de 0,6v/m afin de prévenir que d'éventuelles pathologies comme l'EHS ne se développent chez des sujets « sains ». Catherine GOUHIER a rappelé que le « premier » EHS était Nicolas TESLA, du fait des fortes expositions qu'il a subi suite à ses recherches et découvertes. Mme GOUHIER a insisté notamment sur la nécessité impérieuse de développer une réglementation ambitieuse qui protège chacun des effets des ondes à long terme. Malheureusement, la loi proposée par la députée Laurence ABEILLE a été beaucoup modifiée en commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale, et ne comporte que de maigres avancées sur le sujet.

Catherine GOUHIER regrette l'absence du Professeur Belpomme aujourd'hui, et souhaiterait qu'il publie les résultats de son travail avec les personnes EHS, afin que d'autres médecins et chercheurs s'intéressent à cette problématique sanitaire.

Elle insiste enfin sur la nécessité de faire des mesures et des cartographies pour évaluer les niveaux d'expositions des populations aux champs électromagnétiques.

- Intervention de Pierre SOUVET, médecin et conseiller régional

Pierre SOUVET s'intéresse à la question de l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques depuis plusieurs années ; il avait été auditionné à l'Assemblée nationale en 2008 sur les antennes relais et s'était aperçu de la pression forte qu'exerçaient les opérateurs pour éviter que la question sanitaire se pose...

Le Docteur Souvet rejoint le Professeur Marc-Vergnes sur la nécessité de créer un outil de diagnostic de ce syndrome afin de bien l'appréhender et le comprendre, pour mieux y faire face.

La plupart des médecins n'ayant pas de formation santé-environnement et ne disposant pas d'outil de diagnostic, il est difficile pour eux d'expliquer à leur patient leur pathologie et sont confrontés à la difficulté de ne pouvoir leur proposer des solutions.

Le Docteur Souvet cite **Martin Pall de l'Université de Washington**, qui attribue tous les effets biologiques des ondes électromagnétiques à l'activation des canaux calciques, qui provoquent stress oxydatif, cassure des brins d'ADN, ouverture de la barrière hémato-encéphalique, troubles du sommeil... ce type de constatation devrait être répliquée et plus approfondie.

Pour lui, l'HSEM est provoquée par des causes croisées, et il serait intéressant d'étudier les interrelations entre HSEM et habitat proche d'antennes-relais.

La deuxième table ronde, l'après-midi, était un moment de dialogue large et ouvert, qui avait pour objectif de discuter concrètement du projet expérimental de lieu d'accueil de personnes EHS et notamment la question du portage du projet.

Michèle RIVASI, Philippe TRIBAUDEAU, Philippe MAIRE, Directeur adjoint en charge de la protection des populations et de la cohésion sociale au sein de la préfecture des Hautes-Alpes, Françoise DECAIX, Directrice de l'ONF des Hautes-Alpes, des associations comme POEM 26, SERA et des personnes EHS y ont participé.

La Caisse des Allocations Familiales des Bouches du Rhône est propriétaire du Domaine de la Chartreuse, et Michèle RIVASI a eu l'occasion de le découvrir lors de précédentes rencontres en présence de Madame Bernadette MELMONT, directrice adjointe de la CAF des Bouches du Rhône. C'est un centre de vacances qui n'est plus utilisé actuellement et qui nécessite d'être rénové.

Michèle RIVASI a aussi eu l'occasion de rencontrer le Directeur Général de la CAF des Bouches du Rhône à Marseille, à la fin mars 2014, afin de lui exposer le projet.

La CAF des Bouches du Rhône suit le projet et y a exprimé un certain intérêt au regard de sa vocation « sociale », qui est aussi le fil rouge des missions de la CAF.

- La gouvernance du projet :

La CAF prépare un appel d'offres afin de recueillir des candidatures pour donner un avenir au Domaine de la Chartreuse. La priorité pour la CAF est que ce lieu soit rénové ; Michèle RIVASI s'y est engagée si le lieu devient la destination du projet

Création à terme d'une Société coopérative d'intérêt collectif qui pourrait être porteuse du projet, composée de plusieurs collèges ; un collège d'élus+administration / un collège de scientifiques / un collège d'associations et « usagers » - cette forme juridique permet à chacun d'avoir des « parts » dans le projet et permet donc un financement participatif → pour aboutir à cette forme d'organisation, il faut dès maintenant penser au « partenariat » possible avec des collectivités, et à la composition du collège scientifique .

Pour le montage de cette SCIC, le recrutement d'un chargé de mission sera nécessaire.

Michèle RIVASI insiste également sur l'importance de faire partager ce projet à la population de Saint Julien en Beauchêne et va solliciter son Maire pour organiser une réunion d'information destiné au conseil municipal et aux habitants.

- Aspects financiers :

L'ANSES pourrait financer des études scientifiques : elle lance régulièrement des appels à projets sur les ondes électromagnétiques et l'électro hypersensibilité.

Pour la rénovation des locaux, le recours aux subventions publiques sera indispensable, auprès du Conseil Régional PACA, du Conseil Général des Hautes-Alpes, des réserves parlementaires, des fonds européens... et auprès de fondations.

Une souscription nationale « citoyenne » peut aussi être lancée...

- Fonctionnement

Dans un premier temps, et au regard de l'altitude à laquelle est situé le Domaine, le lieu ne serait ouvert que 6 mois par an, en dehors de l'hiver. L'objectif est que ce soit un lieu de ressourcement, un refuge temporaire.

L'objectif est d'en faire un **projet pilote** disposant d'une équipe scientifique et médicale pour mieux comprendre l'EHS et tenter d'y trouver des solutions.

- Compatibilité avec les ondes

Récemment, une antenne Bouygues Télécom a été mise en service et elle expose le hameau...

Michèle RIVASI prévoit une rencontre avec l'ensemble des opérateurs afin de leur demander de s'engager à préserver ce lieu de toute onde. L'aide de l'Etat et de l'ANSES sera déterminante.

Le représentant de la Préfecture des Hautes-Alpes, Monsieur Philippe MAIRE, Directeur adjoint en charge de la protection des populations et de la cohésion sociale a indiqué que ce problème était complexe mais que la future étude sur l'EHS permettra de mieux l'appréhender. Il indique que son correspondant au Ministère de l'Ecologie est intéressé par le sujet. L'Etat ne restreint pas les libertés individuelles, et le préfet des Hautes-Alpes n'a pas d'a priori défavorable sur le sujet.

Selon lui, il est important d'expliquer au Maire et à son conseil municipal la teneur de ce projet, afin que tout se déroule au mieux.

Au niveau de l'Etat, le dossier pourra être traité notamment après les élections sénatoriales.

La directrice de l'Office national des Forêts dans les Hautes-Alpes, Françoise Decaix, comprend le problème que rencontrent les personnes EHS et est très à l'écoute. Elle a proposé de rechercher si d'autres lieux d'accueil ponctuels existaient dans la région.

- ➔ **Conclusion** : Michèle RIVASI conclue qu'il faut commencer à constituer la SCIC, afin de se tenir prêts dans le cas où la CAF des Bouches du Rhône lance son appel d'offres.
- ➔ La réussite de ce projet sera collective et ne se fera que si l'ensemble des partenaires et la population avoisinante sont impliqués. Il n'y a pas d'incompatibilité entre ce projet pilote et l'accès à internet et à la téléphonie mobile pour les habitants du village de Saint Julien en Beauchêne.

Perspectives :

- Prochaine étape : audition à l'ANSES le 30 septembre de Michèle RIVASI
- Rencontre du Maire et de son conseil municipal
- Rencontre avec les opérateurs de téléphonie mobile
- Lancer un recrutement pour le/la chargé-e de mission